

# Bulletin d'inscription

Coordonnées à envoyer de préférence par e-mail à la commission EDH avant le 30 mars 2020.

Merci de remplir ce bulletin en lettres majuscules

Madame / Monsieur : .....

Adresse : .....

Commune : .....

Téléphone : .....

e-mail : .....

établissement : .....

Merci et à bientôt

## Commission éducation aux droits humains

comedh@amnesty.fr

## Service éducation

education@amnesty.fr

## Amnesty International

76 boulevard de la Villette, 75 019 Paris

Tel : 01 53 38 66 15 / 66 27

## Contact local

**Contacts**

**AMNESTY  
INTERNATIONAL** 



« **ART POSTÉ,  
POSTEZ POUR EUX...** »

Un nouveau projet **ART POSTÉ** tourné vers les enfants proposé par la commission éducation aux droits humains à l'occasion du 30<sup>ème</sup> anniversaire de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant

# Un projet pour 2019 - 2020

À Amnesty, la sensibilisation aux droits humains passe souvent par l'expression artistique. Sous toutes les latitudes, la volonté d'agir pour les droits humains se traduit parfois en images fortes et, dans le monde entier, de grands artistes ont réalisé pour Amnesty des affiches qui sont devenues célèbres. À l'occasion du 30<sup>ème</sup> anniversaire de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, la commission EDH se propose de lancer pendant l'année scolaire 2019 - 2020, un projet qui s'appuie sur un art particulier, celui qu'on poste :

« Art posté, postez pour eux... »

Par cette action, nous souhaitons toucher le public des jeunes dès 5 ans, par l'intermédiaire des écoles primaires, des collèges, des lycées, des centres de loisirs, de toutes les filières à vocation artistique et pourquoi pas des CAT, des foyers, des hôpitaux (services pédiatrie)... Nous proposons ce projet aux enseignants, aux éducateurs et à tous ceux qui sont en contact avec le public ciblé.

# Un calendrier

## De septembre 2019 à fin mars 2020

- Décoration d'une enveloppe format A4 ou A5 (en respectant les zones pour adresse et timbres) en rapport avec un ou des droits de l'enfant énoncé-s dans la CIDE.
- Rédaction d'une lettre par les jeunes demandant à la Défenseure des enfants que ce ou ces droits soient respectés. Les animateurs ajouteront une lettre précisant la démarche.
- Organisation possible d'une exposition locale des réalisations.
- Envoi des enveloppes à la commission EDH fin mars 2020 au plus tard.

## Fin mars 2020 à juin 2020

- La commission enverra les lettres reçues accompagnées de quelques photos des réalisations à la défenseure des droits de l'enfant. Les enveloppes resteront à AIF pour la sélection.
- Les membres de la commission sélectionneront un certain nombre de réalisations pour organiser une exposition lors de l'Assemblée générale d'Amnstry France en juin 2020 à Pau.

# Faire de l'art posté

**Le message est dans l'enveloppe et sur l'enveloppe, ainsi chacun peut le voir.**

## Conditions pour l'acheminement

Activité reconnue par la Poste, si on reste au format A4 ou A5. Pour que le courrier soit acheminé, il faut ménager 3 espaces sur l'enveloppe : devant, pour l'affranchissement et l'adresse du destinataire ; derrière, pour l'adresse de l'expéditeur.

## Matériel nécessaire

- Autant d'enveloppes A4 ou A5 que de participants (ou de binômes).
- Feutres, crayons, colle, ciseaux, magazines pour faire des découpages...

**Attention** : ne pas utiliser de photos prises sur Internet ou dans des magazines par respect des droits d'auteur.

- Une feuille pour écrire une lettre à insérer dans chaque enveloppe (écrite par les jeunes au moment de l'intervention) et une lettre en autant d'exemplaires que d'enveloppes pour expliquer la démarche (réalisée par l'intervenant).

## Déroulement

- Cette activité s'insère dans un projet précis, à un moment précis, à voir entre les intervenants et enseignants. C'est la concrétisation d'une intervention sur un thème précis, qui débouche sur autre chose.

*Exemple : intervention sur le travail des enfants. Travail préalable, puis on choisit par exemple d'attirer l'attention sur les marques qui ne vérifient pas si leurs sous-traitants emploient des enfants. Les enveloppes vont faire passer ce message par des dessins, découpages, montages et collages, au gré de chacun.*

- Les jeunes rédigent une lettre adressée à la Défenseure des enfants, adjointe au Défenseur des droits. On ne cherche pas à faire une belle lettre, mais une lettre perso, signée des seuls prénoms (si ce sont des enfants).
- On met dans l'enveloppe cette lettre et celle de l'intervenant, avec les coordonnées de l'éducateur et l'adresse de l'établissement.
- Puis les jeunes, seuls ou en binômes, décorent l'enveloppe.
- La lettre est envoyée à la commission EDH qui fera le relais.

